

3. Mobilité et transports

Les autobus et les autocars en Belgique et à l'étranger

 PTB <small>Les gens d'abord, pas le profit</small>	 DÉFI	 COH	 Ecolo	 MR	 NVA
	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement européen en la matière devrait être davantage mis en œuvre. Travailler au niveau des constructeurs et du renouvellement de flottes. 	<ul style="list-style-type: none"> Boursuivre et amplifier le refinancement structurel du transport scolaire, plus particulièrement pour les enfants qui vivent avec un handicap. Une enveloppe dérogatoire de 1 million € sera consacrée au transport scolaire des enfants souffrant d'un handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> Baire appliquer le Règlement européen 181/2011 en matière de droits des passagers dans le transport en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> Bromouvoir le développement du recours aux transports par bus ou autocars. Développer l'offre de places pour les PMR dans les compagnies d'autocar Boutenir les différentes initiatives de transport adapté ou privé (taxi social, taxi senior, bus ou navette etc) 	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer un dialogue avec le secteur privé pour obtenir des bus accessibles sur les différentes lignes de bus internationales

Les taxis et le transport adapté

 PTB <small>Les gens d'abord, pas le profit</small>	 DÉFI	 COH	 Ecolo	 MR	 NVA
<ul style="list-style-type: none"> Octroyer de chèques-taxis pour les personnes en situation de handicap. Nous mettrons également à disposition des taxis sociaux, également le soir et le week-end. 	<ul style="list-style-type: none"> Des licences PMR ne doivent pas être une occasion pour une écurie de taxi de disposer seulement d'un véhicule en plus, elles doivent réellement servir à offrir un transport de qualité aux PMR. Pour ce qui est du transport adapté et collectif de PMR, nous sommes favorables à ce qu'il puisse emprunter les sites propres de la STIB et bénéficier de la gratuité du stationnement. 	<ul style="list-style-type: none"> Boutenir et assurer la promotion des initiatives (pluri-) communales de "taxi social" et pour PMR et les initiatives associatives et privées de transport accompagné (par exemple via les centrales de mobilité ou d'autres associations). 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les besoins des PMR dans les plans «taxi» régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> D'adaptation aux PMR ne doit pas se limiter à des modifications de l'infrastructure. D'autres services favorisant une mobilité réelle, suffisante et autonome doivent être créés, encouragés ou poursuivis. Aujourd'hui plusieurs sociétés de transport à la demande sont actives dans certains Etats (Exemple : Mobil'Hand en France) au niveau urbain et suburbain, en tant que complément aux services de transport en commun préexistants, en faveur des PMR. A titre d'exemple, nous souhaitons promouvoir le déploiement de services de mobilité à la demande (exemple : Belbus ou Telbus) à tarif accessible à chacun 	<ul style="list-style-type: none"> La capacité de transport privé adapté doit être suffisante pour permettre aux conducteurs de recevoir la formation nécessaire pour un transport en douceur et en toute sécurité. Le gouvernement bruxellois continue de collaborer avec le secteur des taxis afin de sensibiliser leur personnel à cette problématique.
				<ul style="list-style-type: none"> Bromouvoir les systèmes (exemple des taxis seniors/taxi sociaux) permettant aux personnes âgées et aux PMR d'être plus autonomes Encourager et promouvoir l'installation de taxis ou de modes de transport rémunéré en zones semi-rurales. Brivilégier avec les communes la mise en place de systèmes de bus ou de navettes souvent plus flexibles et adaptés en termes d'horaires Inciter le développement de taxis adaptés à la prise en charge des PMR et des chiens d'aveugle 	